

06/07 | 16:38 | mis à jour à 17:15 | **Les EchosAgriculture : trop d'emplois précaires, pas assez de compétitivité**

La mission parlementaire menée par Bernard Reynes, député UMP des Bouches-du-Rhône, préconise l'adoption dès 2012 d'un allègement des cotisations sur l'emploi permanent dans les exploitations agricoles.



La mission parlementaire menée par Bernard Reynes, député UMP des Bouches-du-Rhône, sur les « enjeux du coût de la main d'oeuvre dans le secteur de la production agricole » a rendu ses conclusions au ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire. Prévu par la LMA (Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche), cette étude doit précéder un rapport sur « le coût du travail permanent en agriculture et sur les modes de financement alternatifs de la protection sociale susceptibles de l'alléger » ; elle devait du coup faire des propositions pour améliorer la compétitivité des exploitations agricoles françaises. (Photo AFP)

Relevant que **« l'emploi permanent se dégrade »** dans le secteur agricole, la mission de Bernard Reynes recommande **« l'adoption dès 2012 d'une mesure d'allègement des cotisations sur le travail permanent : l'exonération jusqu'à 1,6 SMIC des cotisations conventionnelles et éventuellement des cotisations légales »**.

Parmi les pistes permettant de **financer la protection sociale agricole** (en remplacement des cotisations patronales et salariales en vigueur), le député des Bouches-du-Rhône propose **l'application du taux normal de TVA à 19,6% aux boissons gazeuses à sucre ajouté ou édulcorées**. « Son impact sur la production agricole sera faible : les matières premières d'origine agricole, lorsqu'elles entrent dans la composition de ces boissons, représentent une très petite part des coûts de production » explique-t-il en détaillant que « la vente en France des sodas (colas, limonades, tonics) étant estimée à 2.3 milliards de litres au prix moyen de 1 euro 75 ; le passage de 5.5 à 19.6% du taux de TVA produit une recette d'environ 550 millions d'euros.

Dans son rapport, le député s'inquiète particulièrement du fait que les **contrats à durée indéterminée ne représentent que 4%** des nouvelles embauches depuis 2008 contre 20 % dans les autres secteurs, en global, 30 % dans l'industrie et 40 % dans la construction.

« L'augmentation du caractère saisonnier de l'activité agricole, le poids toujours plus grand, depuis dix ans, de l'emploi non permanent dans le secteur de la production, le repli continu du nombre de CDI et surtout la faiblesse des embauches en CDI montrent une augmentation de l'emploi précaire dans ce secteur. **Cette précarisation laisse penser que la diminution du nombre des emplois, notamment ceux des salariés permanents, est la seule variable qui permet aux entreprises d'équilibrer leurs comptes** » fait valoir le rapport.

La mission note aussi que **la marge des arboriculteurs français est la plus faible parmi ses partenaires européens** : elle s'élève à 841 euros par hectare contre 3.129 euros en Italie ou 2.526 euros en Allemagne tandis que le poids des charges salariales demeure le plus élevé : 32,3% en France contre 25% en Espagne et 21% en Allemagne. Une enquête menée pour la mission en avril 2011 portant sur les comptes 2010 de 24 exploitations fruitières et maraîchères des Bouches du Rhône (exploitant une SAU moyenne de 28 ha) montre que les coûts de main d'oeuvre des arboriculteurs représentent 40% de leurs charges totales ; pour plusieurs

entreprises ce rapport dépasse 50% » illustre l'étude.

Le dispositif proposé « implique un transfert de charges sur la TVA de 1,6 milliard d'euros, soit une augmentation du taux de TVA réduit sur les produits alimentaires à 6,7% » et prône **une harmonisation européenne** avec « l'instauration dans chaque pays européen d'un salaire minimal ». Un chantier à ouvrir de toute urgence.

[Consulter le rapport](#)

LES ECHOS

Tous droits réservés - Les Echos 2011